

72 - Restauration municipale - Autorisation de signature des marchés

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Jusqu'en 2009, la Ville de Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale passaient séparément pour leur service de restauration des marchés de fournitures de denrées alimentaires à bons de commande.

Afin d'harmoniser leur politique d'approvisionnement et de bénéficier de conditions économiques plus avantageuses au vu d'un volume d'achats plus important, un groupement de commandes a été constitué entre les deux entités, prorogé en 2014 sans limite de durée. Le coordonnateur de ce groupement est la Ville de Besançon.

Pour la Ville de Besançon, la cuisine municipale «Les Petits Plats» fabrique chaque jour 5 500 repas en liaison chaude à destination de ses 61 restaurants scolaires et 15 crèches, ainsi que des centres de loisirs soit environ 800 000 repas à l'année. Elle a pour finalité d'offrir aux enfants une alimentation équilibrée dans une perspective de formation au goût et de découverte de l'art culinaire.

Pour le CCAS, la «Nouvelle cuisine» fabrique chaque jour 450 repas, en liaison chaude également, à destination de ses 6 logements-foyers de personnes âgées soit environ 93 000 repas à l'année.

Dans le cadre de ce groupement de commandes et pour assurer le bon fonctionnement de son service de restauration, il est proposé pour l'année 2015, suite à un appel d'offres lancé au mois de juillet, de passer les marchés dont les caractéristiques sont précisées ci-après :

SERVICE	INTITULE DE LA PROCEDURE D'ACHAT PUBLIC	MONTANT ANNUEL
DIRECTION EDUCATION	Fourniture de denrées alimentaires au groupement de commandes constitué entre la Ville de Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) 46 lots avec les attributaires et les minimums comme suit :	Marchés à bons de commandes avec minimum et sans maximum. Estimation des marchés : 1 594 900 € HT

N°	Lot	Attributaire	Minimum € HT
1	Viande fraîche de veau	BELOT	39 000 €
2	Viande fraîche de boeuf	BELOT	60 000 €
3	Viande fraîche de porc	BELOT	5 500 €
4	Viande fraîche d'agneau	BIGARD	23 500 €
5	Poisson frais et dérivés	POMONA TERRE D'AZUR	22 500 €
6	Produits avicoles et cunicoles frais	SERVIDIS	56 000 €
7	Charcuterie fraîche	COURBET	8 500 €
8	Charcuterie fumée artisanale	COURBET	6 500 €
10	Produits traiteurs	COURBET	16 500 €
11	Pomme, poire et compote fraîche BIO	VERGERS DE COUSANCELLE	18 500 €
12	Produits laitiers spécifiques	ENIL MAMIROLLE	42 500 €
13	Fromages portions préemballées individuelles	POMONA PASSION FROID	30 500 €
15	Produits laitiers divers - Ovoproduits	POMONA PASSION FROID	59 500 €

N°	Lot	Attributaire	Minimum € HT
16	Fruits et légumes frais	AUSSERT	42 500 €
17	Légumes frais bio de saison (marché réservé art. 15 Cmp)	MONTS DE GY	4 000 €
18	Salade verte 4 ^{ème} gamme	ACTIFRAIS	9 000 €
19	Légumes et fruits 4 ^{ème} gamme	ACTIFRAIS	28 500 €
20	Légumes 5 ^{ème} gamme	SAPAM	4 900 €
21	Légumes et fruits surgelés	POMONA PASSION FROID	26 500 €
22	Légumes mélanges surgelés	POMONA PASSION FROID	16 000 €
23	Légumes surgelés bio	DISVAL	8 000 €
24	Poissons filets et dérivés surgelés	DAVIGEL	51 000 €
25	Viandes surgelées	POMONA PASSION FROID	27 000 €
26	Viande cuite	POMONA PASSION FROID	3 250 €
27	Pâtisseries individuelles surgelées	POMONA PASSION FROID	3 500 €
28	Pâtisseries multiportions surgelées	POMONA PASSION FROID	8 500 €
29	Pain bio et non bio / Gâteaux festifs	365 MATINS	54 500 €
31	Tartes salées bandes surgelées	POMONA PASSION FROID	1 500 €
32	Tartes salées individuelles surgelées	POMONA PASSION FROID	3 500 €
33	Conserves de légumes	PRO A PRO	13 500 €
34	Conserves de fruits	POMONA EPI SAVEURS	10 000 €
35	Produits déshydratés	POMONA EPI SAVEURS	4 900 €
36	Huiles - Vinaigres - Condiments - Espices - Sauces	PRO A PRO	13 500 €
37	Riz - Pâtes - Légumes secs	PRO A PRO	13 000 €
38	Conserves viande-poisson	PRO A PRO	6 000 €
39	Produits sucré-café	PRO A PRO	17 000 €
40	Produits divers épicerie	POMONA EPI SAVEURS	8 500 €
41	Produits secs bio-tofu	BIOCOOP CANOPEE	8 000 €
42	Biscuiterie artisanale	FRANCE GASTRONOMIE EXP	4 850 €
43	Vins et spiritueux	FEUVRIER	4 750 €
44	Jus de pomme bio (marché réservé art. 15 Cmp)	LA BERGERIE	2 300 €
45	Chocolat artisanal	LE CRIOLLO	3 500 €
46	Glaces	POMONA PASSION FROID	650 €

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ce marché.

«M. Philippe MOUGIN : Juste pour faire une petite aparté pour les autorisations de signature de marché, si possible comme j'avais dit à Mme GAUTHIER, de privilégier les producteurs locaux.

M. LE MAIRE : On va vous redire une nouvelle fois que quand on le peut on privilégie les producteurs locaux mais il y a aussi des règles qui s'appellent des règles d'attribution des marchés publics, quand on peut le faire on le fait et quand on ne peut pas le faire on ne le fait pas. On priorise quand on peut.

Tout le monde est d'accord là-dessus ? Il n'y a pas d'abstention ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 14 novembre 2014.